

| | |
|--|---|
| DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES | COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20230420_041/246 |
| | Du 20 AVRIL 2023 à 18 heures30 |
| <u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 22 De Votants : 27 Absents ayant donné procuration 5 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 0 <u>Objet :</u> CULTURE - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Caveirac et Nîmes Métropole pour l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2023 | <p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p>Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; ROUQUIER Bruno ; BERLINE Marion ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; CRES Elisabeth ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés avec procuration :</p> <p>Mme GHELFI Agnès qui avait donné procuration à Mme MAZAY Isabelle ; M. MIARD Pascal qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian ; Mme ESCUDIER Sophie qui avait donné procuration à Mme GIOVANNELLI Odile ; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à Mme MARTIN Laurence</p> <p>Etaient absents excusés sans procuration : -</p> <p>Etaient absents non excusés sans procuration : -</p> |

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, Rapporteur, expose :

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2023 autorisant le président de Nîmes-Métropole à signer des conventions de partenariat à intervenir avec les communes membres et Nîmes Métropole pour l'organisation des traditions régionales et approbation du règlement interne du concours d'abrivados pour 2023,

Monsieur BALLESTEROS présente le projet de convention de partenariat entre Nîmes Métropole et la commune de Caveirac concernant l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2023. Cette convention prendra effet dès que les modalités administratives requises seront réalisées et s'achèvera le 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention de partenariat à intervenir entre Nîmes Métropole et la ville de Caveirac portant sur l'organisation, la programmation et la mise en œuvre des traditions régionales pour l'année 2023

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'élu délégué, à signer la convention dont le modèle est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le,

25 AVR 2023

Le Maire,

La Secrétaire de Séance

Jean-Luc CHAILAN

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'État et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>